

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

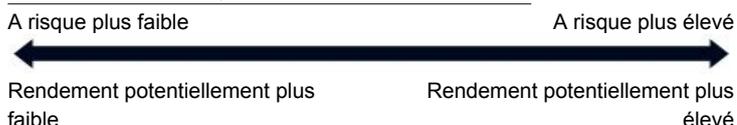
Code ISIN : FR0011683069 part I- FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Obligation et autres Titres de créances libellés en Euros"

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure ou égale à la performance de l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, et en mettant en œuvre une stratégie ISR. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Obligations est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Au maximum 40% de l'ensemble des entreprises analysées sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement (extraction de charbon, pétrole, production d'électricité à partir du charbon, ainsi que la production de pesticides, de tabac ou d'OGM), le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs. Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille. La catégorie d'indicateur "Solutions" comprend les émetteurs dont l'offre de produits ou services apportent des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prennent en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...), ainsi que les obligations "Green bonds" dont les projets financiers contribuent à la transition énergétique. La catégorie d'indicateurs "Best performance" regroupe les entreprises présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe 100...). dont la performance carbone leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C. La catégorie "Best effort" (maximum 25% de l'actif net) se base sur la méthodologie « Science based targets » et comporte les émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone. La société de gestion intègre les critères ESG en sélectionnant les émetteurs démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail...). Une attention particulière est accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (lutte contre les discriminations, formation et gestion des compétences...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales (impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place. Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics, Iss Oekom, Proxinvest et ECGS. La gestion ISR portera à minima sur 80% de l'actif net (hors liquidités et OPC de classification « Monétaire court terme » et/ou « Monétaire »). Les approches mises en œuvre pour l'analyse financière sont: la sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, le positionnement sur la courbe des taux et le choix des émetteurs. La gestion est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Le fonds est investi à au moins 60% de son actif net sur les marchés obligataires incluant les obligations à taux fixe (emprunt d'état et de sociétés privées), les obligations convertibles (dans la limite de 10% de l'Actif Net) et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations libellées dans des devises autres que l'euro seront limitées à 10% de l'actif net. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. Les produits de taux pourront dans la limite de 10 % de l'actif net, concerner des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net. La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par Meeschaert AM ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Ainsi, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, de change et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée** : 5 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Part C, D, I, R ou J). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (part C, R, I et J), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (part D). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez BNP Paribas Securities Services avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 2, il reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées sur lequel il sera investi.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur.

Risque de liquidité : Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles. La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	0,46% *TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	10% TTC maximum de la surperformance positive au dessus de l'indice de référence.

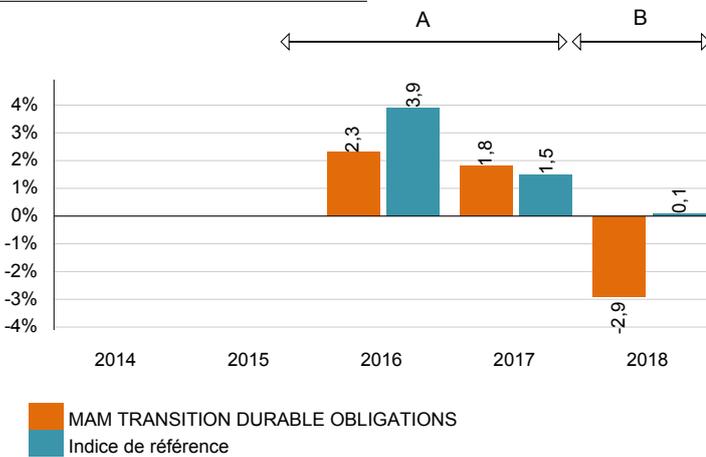
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 0% de l'actif net moyen par part sur l'année.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaert.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Avant le 04/07/2019 les performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A compter du 01/12/2017, l'indice de référence est ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index. Ticker Bloomberg indice de référence : EML5 Index

Date de création du fonds : 24/11/1982

Date de création de la part : 15/01/2014

Devise de référence : EUR

A : BERC 110

B : ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le montant minimal de souscription initiale est de 500000 EUR.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit au 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris, et sur le site internet www.meeschaert.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaert.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013. **Modalités de partage:** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la **Fondation GoodPlanet** (Fondation reconnue d'utilité publique) un pourcentage des frais de gestion fixes qu'elle perçoit, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Le pourcentage appliqué au montant de frais de gestion varie de 5% à 35 % en fonction du montant moyen de l'actif net par part calculé à la clôture de chaque exercice. Les versements annuels se feront sous la forme d'un don ou d'un parrainage. Dans le cas d'un don le mécanisme ouvrira droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Dans le cas d'un parrainage, le mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux, ni pour les porteurs de parts, ni pour la Société de Gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaert.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/07/2019.